

# FAVORISER UN ACCÈS DIGNE ET DURABLE À L'ALIMENTATION DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapport

AGRICULTURE & ALIMENTATION DURABLES



## L'ÉQUIPE PROJET

---

Marc ALPHANDÉRY	Référent thématique « Agriculture et alimentation durables »
Florian LABOULAIS	Chargé de mission
Dominique PICARD	Référente thématique « Agriculture et alimentation durables »

## REMERCIEMENTS

---

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui nous ont inspirés et qui ont permis la réalisation de ce document : les organisateur-riche-s des Dialogues en humanité de novembre 2020 qui ont choisi de mettre en lumière une problématique largement partagée à travers les différents continents, les nombreux-ses intervenant-e-s venu-e-s échanger leurs réflexions et leurs expériences mais aussi les participant-e-s à travers leurs questions et leurs apports.

Nous remercions par ailleurs l'ensemble des personnes contactées qui nous ont donné de leur temps dans le cadre de ce travail.

**GRAND LYON**  
la métropole



**Dialogues**  
en humanité



## SOMMAIRE

6	INTRODUCTION
10	RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET DES INITIATIVES LOCALES
13	FACILITER L'ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE AUX PRODUITS DE QUALITÉ
19	ACCUEILLIR, INFORMER, ORIENTER LES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ
22	SENSIBILISER CHACUN·E À L'ALIMENTATION DE QUALITÉ
25	REPENSER LE LIEN ENTRE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
28	ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET SOLIDAIRE
31	MULTIPLIER LES LIEUX DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGE AUTOUR DE L'ALIMENTATION DE QUALITÉ
34	SOUTENIR LES DÉMARCHES DE COOPÉRATION SUR LE TERRITOIRE
39	METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ
42	CONCLUSION
44	ANNEXES

## INTRODUCTION

---

### Une crise révélatrice de la nécessité de développer un nouveau modèle d'accès à l'alimentation

La crise de la Covid-19 a démarré il y a près d'un an. C'est une crise internationale sans précédent. Une crise sanitaire, **mais aussi économique et sociale qui révèle les faiblesses et le manque de résilience de nos modèles économiques dominants** : nos sociétés hyper-spécialisées et hyper-interdépendantes ont fait preuve d'une grande fragilité face à la restriction des échanges économiques internationaux et à la paralysie de nombreux secteurs économiques et sociaux occasionnées par les confinements successifs.

Le manque d'autonomie alimentaire de notre pays et de nos territoires a conduit à la prise de conscience collective qu'il **n'est plus possible de considérer le système agroalimentaire comme un secteur industriel parmi d'autres, mais comme un bien commun qui mérite d'autres égards.**

**Les effets dramatiques de cette pandémie touchent en priorité les plus précaires et font basculer dans la pauvreté celles et ceux qui vivent « sur le fil du rasoir »** et qui ne peuvent souffrir la moindre atteinte à leur pouvoir d'achat. En France, la demande d'aide alimentaire explose en même temps qu'augmente le taux de chômage : on compte aujourd'hui 8 millions de bénéficiaires<sup>1</sup>.

Lors de la rencontre lyonnaise des Dialogues en humanité de novembre 2020, les témoignages des acteur-ric-e-s locaux-ales soulignent le choc de la pandémie. Sébastien Thollot, secrétaire général du Secours Populaire du Rhône, et Cécile Fau, co-présidente du Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne (GESRA) ont notamment pointé les **limites et faiblesses du dispositif d'aide alimentaire local durant la crise** : augmentation du nombre de bénéficiaires, ruptures dans l'approvisionnement dépendant des dons et invendus de la grande et moyenne distribution, désaffection de nombreux bénévoles souvent retraités (et donc « à risque » face au virus), fermeture des services sociaux pendant le printemps. Au-delà du système de l'aide alimentaire, pour Lucas Blanes de Place au Terreau, la crise sanitaire a mis en lumière l'insoutenabilité de notre modèle agricole et alimentaire.

Bien heureusement un élan de solidarité national a traversé la France et la Métropole de Lyon. Des groupes d'entraide se sont organisés dans les territoires entre les habitant-e-s, avec des associations, des collectivités locales, des commerçant-e-s, des producteur-ric-e-s de proximité.

Parallèlement, **jamais la demande d'alimentation de qualité n'a été aussi importante** avec une croissance exponentielle des achats de produits issus du bio et/ou de circuits de proximité. Or, si les circuits courts participent bien à développer la résilience alimentaire du territoire, leur effet demeure limité par la capacité des producteur-ric-e-s locaux-ales à fournir des produits agricoles. Jérémy Camus, Vice-président de la métropole à l'Agriculture, l'alimentation et la résilience du territoire, a rappelé à l'occasion des Dialogues en humanité que l'autonomie alimentaire de la métropole lyonnaise est très faible : à l'heure actuelle, les produits agricoles issus du territoire ne représentent que 4,6% de leur

---

<sup>1</sup> Source : [https://www.liberation.fr/france/2020/11/12/huit-millions-de-francais-ont-besoin-de-l-aide-alimentaire-pour-vivre\\_1805372](https://www.liberation.fr/france/2020/11/12/huit-millions-de-francais-ont-besoin-de-l-aide-alimentaire-pour-vivre_1805372)

valeur entrant dans la composition de l'assiette alimentaire des habitant-e-s. *A contrario*, 95% de la production agricole locale est exportée, sous forme de produits bruts (70%) ou après transformation locale (25%).

La pandémie pose donc avec acuité la nécessité de développer la résilience alimentaire de la métropole, mais aussi la résilience des dispositifs d'accès à l'alimentation. Elle a surtout montré **l'urgence de mettre en place de nouveaux modèles permettant un accès de tou-te-s, digne et durable, à une alimentation de qualité.**

## Des pistes de travail pour faire du Grand Lyon un territoire zéro précarité alimentaire

Rendez-vous annuel lyonnais, les **Dialogues en humanité** ont organisé pour leur édition 2020 une rencontre virtuelle, les 19 et 20 novembre, autour de la thématique « **Pour un accès digne et durable à l'alimentation<sup>2</sup>** ».

Au cours de cette rencontre, le Labo de l'ESS a présenté son étude-action « **Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité** », publiée en octobre 2020<sup>3</sup>. Cette étude s'est basée sur des entretiens, des séminaires de travail et plusieurs visites apprenantes dont l'une s'est déroulée en novembre 2019 sur le territoire lyonnais.

À l'issue de cette rencontre, les Dialogues en humanité ont sollicité le Labo de l'ESS pour **identifier des pistes de travail concrètes afin de favoriser un accès digne et durable à l'alimentation sur le territoire du Grand Lyon.**

Le Labo de l'ESS y a répondu favorablement, convaincu que l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité est un enjeu majeur et que la métropole remplit des conditions favorables pour **expérimenter un changement d'échelle dans la lutte contre la précarité alimentaire.** En effet, la Métropole de Lyon réunit des élu-e-s porteur-euse-s d'une politique alimentaire durable ambitieuse et le territoire comprend un foisonnement d'initiatives innovantes de lutte contre la précarité alimentaire et favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité.

Ce changement d'échelle a été évoqué dans l'Agora du vendredi 20 novembre sur la démocratie alimentaire et la justice alimentaire, qui a été particulièrement inspirante. Des personnalités engagées comme Olivier de Schutter (Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation puis, actuellement, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté), Jérémy Camus (Vice-Président de la Métropole de Lyon) et Damien Carême (Député européen) nous ont transmis leur vision d'un accès digne et durable à l'alimentation.

Le changement d'échelle que le Labo de l'ESS propose aujourd'hui d'expérimenter sur le Grand Lyon consiste en **la création de territoires zéro précarité alimentaire (TZPA).**

---

<sup>2</sup> Toutes les informations sur cette initiative, ainsi que le programme de l'édition 2020, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://dialoguesen-humanite.org/>

<sup>3</sup> La publication restituant les enseignements de cette étude est disponible librement sur le site du Labo de l'ESS à l'adresse suivante : <http://www.la-labo-ess.org/precarite-alimentaire.html>

## Retour sur quelques notions fondamentales

Comme point de départ, il semble utile de revenir sur certaines notions fondamentales :

- La notion de **précarité alimentaire** a émergé en France à la fin des années 1980 dans la lignée des travaux du sociologue Serge Paugam et d'une définition de la précarité proposée par le Conseil économique et social français. Cette notion dépasse la conception purement nutritionnelle de l'alimentation pour la replacer au cœur d'un enjeu social en mettant en évidence le lien entre accès à l'alimentation et exclusion<sup>4</sup>.
- Par **alimentation de qualité** on entend « *une alimentation saine pour le corps et pour l'environnement, gustative, composée de produits dont on connaît l'origine, vendue à un prix équitable et juste pour les agriculteur-riche-s, dans le respect des conditions de travail, accessible pour les consommateur-riche-s et porteuse de lien social*<sup>5</sup> ». Elle concerne donc tout autant le-la mangeur-euse que l'écosystème (social et écologique) dans lequel il-elle s'inscrit.
- Renforcer l'**accessibilité de l'alimentation** de qualité répond à des enjeux multiples, développés dans l'étude publiée par le Labo de l'ESS en octobre 2020 : un enjeu social et économique, car il existe une véritable fracture alimentaire entre celles-ceux qui peuvent bien manger et celles-ceux qui ne le peuvent pas ; un enjeu sanitaire, parce qu'une mauvaise alimentation a un impact direct en matière de santé ; un enjeu agricole, car les politiques nationales et européennes ont soutenu depuis plus de 50 ans une agriculture industrielle et chimique et qu'une partie importante de paysans sont en situation de précarité ; un enjeu environnemental, car notre alimentation a des impacts écologiques importants.

Cette notion d'accessibilité de l'alimentation comporte **quatre dimensions** :

1. Une dimension **économique** (liée à la fois aux revenus de la personne et au prix) ;
2. Une dimension **pratique** (liée à l'existence d'une offre alimentaire locale ou à la mobilité des personnes ou encore à la disponibilité de lieux et matériels permettant la cuisine) ;
3. Une dimension **sociale et culturelle** (liée à l'identité de chacun-e et à son rapport aux autres, aux relations sociales tissées à travers l'alimentation) ;
4. Une dimension **citoyenne** (liée à la capacité de chacun-e de contribuer démocratiquement à la définition des politiques et modèles alimentaires le-la concernant).

<sup>4</sup> PATUREL, D. (2018). Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire... de quoi parle-t-on ? Dans "La lutte contre la précarité alimentaire". Journal RESOLIS #19

<sup>5</sup> Labo de l'ESS. (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité. URL : [http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/2020.11.16\\_etude\\_precarite\\_alimentaire.pdf](http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/2020.11.16_etude_precarite_alimentaire.pdf)



## Méthodologie de travail



Le présent rapport se nourrit en premier lieu des **échanges réalisés au sein des différentes tables-rondes organisées dans le cadre des Dialogues en humanité**, notamment des témoignages des nombreuses initiatives se développant sur le territoire métropolitain et de la présentation à ces rencontres de multiples projets se déroulant dans d'autres régions et dans d'autres pays. Les Dialogues en humanité nous ont mis à disposition tout le matériel résultant de la rencontre : enregistrements des ateliers, retranscription textuelle, mise en lien avec les intervenants.

La réflexion développée dans ce rapport s'appuie par ailleurs sur la **lecture des documents d'élaboration du projet de stratégie alimentaire du Grand Lyon et des documents résultant des rencontres entre acteur-ric-e-s visant à construire le projet alimentaire territorial du Grand Lyon (PATLY)**.



En complément, des **entretiens** ont été menés avec des responsables associatifs, des élu-e-s, des travailleurs sociaux.



Enfin ce rapport s'inspire des **préconisations** rédigées au cours de l'étude-action « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité » et de la richesse des initiatives se déroulant dans d'autres régions.

## Organisation du rapport

Ce rapport présente **9 axes de travail complémentaires** répondant tous à un défi : agir tou-te-s ensemble, et notamment avec les personnes en situation de précarité, pour créer sur la métropole des territoires zéro précarité alimentaire.

Nous avons volontairement focalisé nos pistes de travail sur la lutte contre les précarités alimentaires et l'accès de tou-te-s à l'alimentation de qualité. Pour autant, nous avons conscience du lien étroit entre cette problématique et la stratégie alimentaire de la métropole, sur laquelle nous ne reviendrons pas dans la mesure où elle a déjà fait l'objet d'un travail approfondi, auquel nous nous référons en permanence dans ce document.

1. Réaliser un **diagnostic** de la précarité alimentaire et des initiatives locales
2. Faciliter l'**accessibilité économique** aux produits de qualité
3. **Accueillir, informer, orienter** les publics en situation de précarité
4. **Sensibiliser** chacun-e à l'alimentation de qualité
5. Repenser le lien entre lutte contre la précarité et contre le **gaspillage alimentaire**
6. Accélérer la transition vers une **restauration collective**, durable et solidaire
7. Multiplier les **lieux de rencontre et d'échange** autour de l'alimentation de qualité
8. Soutenir les démarches de **coopération** sur le territoire
9. Mettre en œuvre une **gouvernance partagée** de l'accès à une alimentation de qualité

# RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET DES INITIATIVES LOCALES

## Contexte

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) distingue quatre catégories de populations en situation de précarité : les personnes sans abri, celles vivant à l'hôtel, celles qui sont hébergées dans une structure collective comme les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), et celles qui ont un logement<sup>6</sup>. Par ailleurs, la précarité touche de plus en plus certains publics comme les jeunes et notamment les étudiant-e-s, les retraité-e-s, les travailleur-euse-s à revenus modestes, les familles monoparentales.

Au-delà de ces catégorisations et tendances générales, les situations varient d'un territoire à l'autre. Toute démarche territoriale de lutte contre la précarité alimentaire doit donc s'appuyer sur une analyse préalable du contexte local.

Or, **il n'existe pas aujourd'hui de diagnostic précis de la précarité alimentaire sur le Grand Lyon**. On estime néanmoins qu'entre 15 et 16% de la population métropolitaine vit sous le seuil de pauvreté et qu'une partie importante de ces personnes - la plus touchée - vit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui rassemblent plus de 160 000 personnes. L'annexe 3 de ce rapport liste l'ensemble des sources d'information concernant la précarité dans la métropole.

Ce diagnostic est d'autant plus urgent que la crise sanitaire a révélé des faiblesses dans le dispositif même de l'aide alimentaire : manque d'approvisionnement, déficience des services sociaux, difficulté à assurer la continuité des distributions par les associations de l'aide alimentaire.

Les crises sont des révélateurs des dysfonctionnements des systèmes en place ; d'autres peuvent survenir aussi bien sur le plan sanitaire que sur le plan énergétique ou climatique. **Il faut donc intégrer dans le diagnostic territorial la capacité des dispositifs locaux à résister aux crises à venir.**



<sup>6</sup> Source : LE MORVAN, F. & WANECQ, T. (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Rapport IGAS n°2019-069R.

## Enjeux

- Avoir une connaissance précise de la précarité alimentaire sur le Grand Lyon afin d'identifier les besoins des populations pour se nourrir dignement et sainement.
- Assurer la pérennité des systèmes de lutte contre la précarité alimentaire, notamment en temps de crise.
- Acquérir une vision d'ensemble des dispositifs et initiatives présentes localement pour identifier les « angles morts » (actions manquantes) et les « zones blanches » (territoire non - ou trop peu - couverts).

## Initiatives existantes

Il existe peu d'initiatives ou d'actions portées par les pouvoirs publics permettant de dresser un état des lieux précis de la précarité alimentaire sur le territoire du Grand Lyon.

Quelques inventaires ont été dressés par les structures suivantes :



- Le **PATLY** a initié un groupe de travail sur les déserts alimentaires ;



- L'association **Belle Bouffe** a créé une cartographie du « Manger local à sur la Métropole de Lyon durant COVID#2<sup>7</sup> » en partenariat avec l'association Zéro Déchet Lyon. Cette plateforme a été reprise par le site **Toodego.com**<sup>8</sup> animé par la métropole pour renforcer la visibilité des différentes initiatives auprès des habitant-e-s.

<sup>7</sup> Cette cartographie est disponible sur le site de l'association à l'adresse suivante : <https://cartecovid19.bellebouffe.com/>

<sup>8</sup> Le site est disponible à l'adresse suivante : <https://www.toodego.com/>

## Pistes de travail

---

Réaliser un diagnostic complet de la précarité alimentaire sur la métropole en croisant plusieurs sources d'information :

1. Un **diagnostic de la précarité économique** à partir des données compilées par l'INSEE, mais aussi d'autres acteur-ric-e-s locaux-ales telle-s que les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou les centres sociaux.
2. Une **analyse de l'impact de la précarité alimentaire sur les publics concernés** à partir d'enquêtes de terrain.
3. Un **diagnostic des initiatives existantes dans la lutte contre la précarité alimentaire relevant de l'aide alimentaire ou d'autres modèles d'action**. On pointera notamment celles qui ont émergé pendant la crise sanitaire. Pour chacune des initiatives répertoriées, on indiquera :
  - Son territoire d'intervention ;
  - Le ou les public(s) visé(s) ;
  - Les services proposés : repas chauds (dehors, dedans, assis), colis alimentaires, distribution de produits, cuisines collectives, aide financière ;
  - Des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de mieux apprécier leur action (ex : nombre de repas distribués, nombre de paniers vendus, périodicité et durée des aides, etc.) ;
  - Leur capacité à être résilient en termes d'approvisionnement, de gestion des ressources humaines.
4. Une **identification de l'offre alimentaire de proximité**, en faisant notamment apparaître les « déserts alimentaires » (territoires insuffisamment pourvus en offre alimentaire de proximité).
5. Une **identification des « zones blanches »** (territoires où il n'y a pas d'initiatives permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de précarité).
6. Une **identification et une localisation des publics** en situation de précarité, ne souscrivant pas aux dispositifs d'aide disponibles sur le territoire.

## Pour aller plus loin

---

- Un outil d'autodiagnostic des pratiques d'accès à une alimentation de qualité pour tous, développé dans le cadre du projet de recherche-action Frugal : <https://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2018/05/valo-frugal-n1-vv2-autodiag-access-0418.pdf>
- Une méthodologie de diagnostic de la précarité alimentaire à une échelle locale, développée par Dominique Paturol et Christophe-Toussaint Soulard : <https://www.chaireunesco-adm.com/No10-Diagnostiquer-la-precarite-alimentaire-a-une-echelle-locale>
- Un autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation, développé par le Réseau Civam dans le cadre de son projet ACCESSIBLE : <https://www.civam.org/ressources/projet/accessible/autodiagnostic-des-initiatives-dacces-a-lalimentation/>

# FACILITER L'ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE AUX PRODUITS DE QUALITÉ

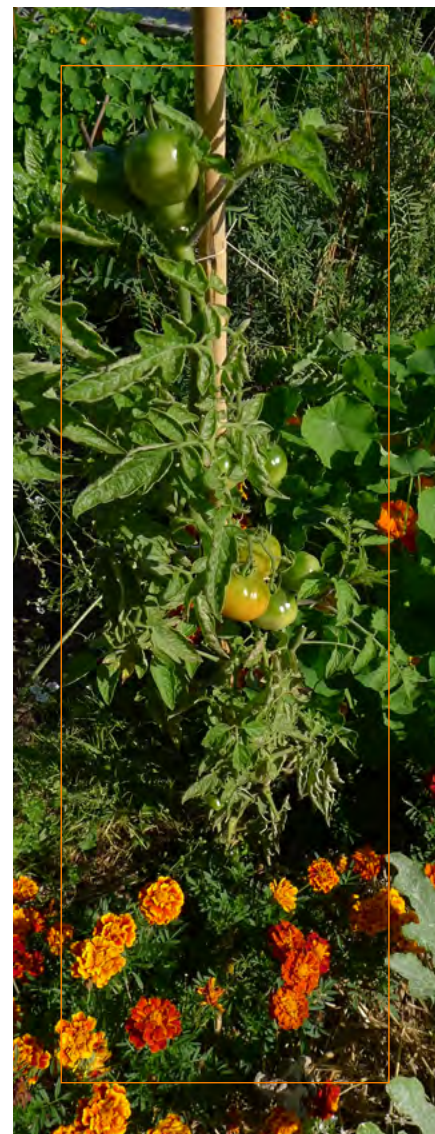
## Contexte

La première barrière d'un accès effectif à une alimentation de qualité demeure la contrainte budgétaire. L'alimentation est en effet devenue la variable d'ajustement du budget des Français-e-s, ce qu'illustre la diminution de la part de leur consommation qui y est consacrée, passant d'environ 35% en 1960 à 20% en 2014<sup>9</sup>. Agir de façon systémique contre la précarité alimentaire suppose donc de dépasser un simple apport supplémentaire en nourriture pour s'attaquer à son fondement : la pauvreté économique.

Lors des journées des Dialogues en humanité, l'association ATD Quart Monde a illustré ce qu'il était possible d'acheter avec 57 euros par mois de « reste à vivre<sup>10</sup> », soit environ 1,90€ par jour : des pâtes, du riz, des pommes de terre, du lait, du sucre, de la farine, du thon et des sardines. C'est ce qui reste pour vivre lorsque l'on est au RSA et que l'on a payé toutes les factures (loyer, électricité, assurances...). Béatrice Mouton, membre d'ATD Quart Monde, témoigne : « *On fait comme on peut, pas comme on veut. Manger équilibré, pour les personnes en difficulté, ce n'est pas possible, c'est trop cher* ».

De nombreuses personnes n'ont pas accès à un travail du fait de leur situation (étudiant-e-s, personnes en situation de handicap ou en situation d'exclusion sociale par exemple) ou ne disposent pas d'un revenu suffisant (travailleur-euse-s pauvres, bénéficiaires des minima sociaux, etc.). **Un filet de sécurité économique doit alors permettre à chacun-e de disposer de quoi se nourrir convenablement.**

Selon les mots d'Olivier De Schutter, alors rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, en 2010 : « *Il devrait être question dans une démocratie de droit à l'alimentation c'est-à-dire du droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur<sup>11</sup>* ».



<sup>9</sup> LAROCLETTE, B. & SANCHEZ-GONZALEZ, Joan. (2015). Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements. Insee. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769#tableau-figure1>

<sup>10</sup> Le reste à vivre désigne la somme restant pour le mois après le paiement des charges fixes (loyers, eau et électricité, etc.). Le calcul du reste à vivre d'une personne est généralement un prérequis pour déterminer si elle peut avoir accès à l'aide alimentaire.

<sup>11</sup> Source : Reporterre. (2020). Créons une sécurité sociale de l'alimentation pour enrayer la faim. Mis en ligne le 18 mai 2020 (Consulté le 18 décembre 2020). URL : <https://reporterre.net/Creons-une-securite-sociale-de-l-alimentation-pour-enrayer-la-faim>

## Enjeux

- Permettre à tou-te-s de s'alimenter sainement, c'est-à-dire d'avoir accès à des produits variés et de qualité pour assurer une alimentation équilibrée répondant aux recommandations du Plan National Nutrition Santé 4 (PNNS 4).
- Préserver la dignité des personnes en évitant la stigmatisation du recours récurrent à l'aide alimentaire. Georges Mouton, membre d'ATD Quart Monde, développe : « une alimentation digne c'est pouvoir manger tous les jours à sa faim. Pouvoir choisir ses aliments, c'est important. Regarder les dates car on trouve beaucoup de produits qui sont à la limite de la consommation ».
- Créer les conditions de l'accessibilité économique pour se nourrir suffisamment en assurant un revenu décent à chacun-e. De combien alors faudrait-il disposer au minimum pour se nourrir correctement et dans quelles conditions ? Nicole Darmon (INRAE) précise : « 4 euros par jour pour une personne pauvre, ça fait 120 euros par mois. C'est possible de manger équilibré pour ce prix, en réduisant les quantités de viande, qui sont une part importante du budget alimentaire. Cela permet de libérer du budget pour les fruits et les légumes. C'est un produit de luxe mais indispensable à la santé donc il faut trouver des moyens de le faire entrer dans l'alimentation ». Une autre personne suggère : « Il y a la nécessité impérieuse d'augmenter les revenus en passant, par exemple, le RSA à 850€ par mois ».



## Initiatives existantes



- Le **minimum social garanti** : une expérience est menée à Grande-Synthe. S'adossant à l'aide sociale facultative, le minimum social garanti est versé de manière temporaire en complément d'autres ressources, dont le RSA, aux habitant-e-s de plus de 18 ans pour leur garantir un revenu minimal de 855€ par mois conditionné à un accompagnement social (accès à des dispositifs comme le campus de la réussite, la maison de l'initiative et de l'emploi, etc.). Cette mesure peut être financée grâce à la rationalisation des aides sociales et aux économies obtenues sur certaines dépenses publiques (optimisation de l'éclairage, etc.).



- Le **revenu d'autonomie inconditionnel**, expérimenté par l'association TERA (Tous Ensemble pour un Revenu d'Autonomie), est au moins égal au seuil de pauvreté plus un euro « afin de donner à chacun-e un revenu garanti et suffisant pour entreprendre sa vie et choisir ses activités<sup>12</sup> ». Il est autant que possible versé en monnaie locale citoyenne, pour que ces revenus irriguent prioritairement les acteur-ric-e-s locaux-ales respectueux-euses des humain-e-s et de leur environnement. Pour financer 10 revenus de base pendant 3 ans, le budget du projet s'élève à 120 000€. La première année, ce financement reposera sur les fonds collectés dans le cadre d'une campagne de crowdfunding mais peu à peu, ces apports extérieurs se verront remplacés par les excédents bruts d'exploitation des activités créées grâce au revenu d'autonomie.



<sup>12</sup> Source : <https://www.revenudebase.info/actualites/leco-village-tera-lance-dix-revenus-de-base-participez-a-cette-experimentation/>

## Pistes de travail

Pour faciliter l'accessibilité économique, plusieurs pistes de travail peuvent être envisagées, conduisant à des impacts différents, tant pour les populations que pour les pouvoirs publics :

### 1. Augmenter les revenus :

- Expérimenter un **minimum social garanti** à l'instar de l'action menée à Grande-Synthe : cette expérimentation reposant sur l'aide sociale facultative permettrait d'évaluer l'impact de l'augmentation des revenus sur la capacité supplémentaire d'achats de produits alimentaires, notamment en fruits et légumes pour assurer une alimentation plus équilibrée. Le minimum social garanti de Grande-Synthe n'est toutefois pas fléché exclusivement sur l'alimentaire afin de pouvoir prendre en compte également d'autres nécessités auxquelles sont confrontées les populations en situation de pauvreté. Il serait donc important, si cette proposition était retenue, d'élargir la concertation aux populations directement concernées pour pouvoir répondre au mieux à leurs besoins.
- Tester l'idée de **sécurité sociale de l'alimentation** à l'échelle d'une commune de la Métropole de Lyon pour en vérifier la faisabilité opérationnelle. Le projet qui s'inspire du modèle du régime général de la sécurité sociale prévoit d'attribuer un certain budget par mois et par personne. Il repose sur 3 piliers : l'universalité de l'accès, un fonctionnement démocratique par conventionnement des produits par la demande, un financement par un système de cotisation des entreprises. Cette proposition, très ambitieuse, devrait être portée par le **collectif « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation »** qui anime cette réflexion.

### 2. Agir sur les capacités d'achats de produits alimentaires de qualité :

- Octroi de **chèques alimentaires** par les collectivités locales, CCAS, services sociaux ou associations caritatives qui seraient destinés à accéder à des produits biologiques et locaux, selon la décision prise par Emmanuel Macron lors d'un échange avec les membres de la Convention Citoyenne pour le Climat<sup>13</sup>.
- Utilisation de la **monnaie locale** citoyenne du territoire lyonnais, la **Gonette**, en l'abondant avec l'aide sociale facultative<sup>14</sup> afin de permettre aux populations en précarité alimentaire d'aller se fournir chez des commerçant-e-s locaux-ales adhérant à la charte de valeurs de la Gonette, garantissant le développement d'une économie locale vertueuse. Il s'agit d'instituer ainsi une démarche non stigmatisante - la monnaie locale étant destinée à tout-e citoyen-ne désireux-euse de l'utiliser - vecteur de justice sociale, incitant à découvrir des lieux d'approvisionnement jugés inaccessibles jusqu'ici. Par ailleurs, la Gonette permet aussi l'accès à d'autres services de base. Néanmoins, son utilisation est encore très confidentielle et touche pour le moment peu les

<sup>13</sup> L'ensemble des propositions issues des travaux de la Convention citoyenne pour le climat est disponible à l'adresse suivante : <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/cc-rapport-final.pdf>

<sup>14</sup> Voir aussi l'expérimentation menée à Grenoble entre la monnaie locale le Cairn et le CCAS durant le mois de la solidarité dans le cadre de l'aide sociale facultative.



populations en précarité alimentaire. Une volonté renforcée de promotion, de déploiement et d'accompagnement à l'utilisation de la monnaie locale sera nécessaire pour la rendre plus populaire et accessible auprès des populations concernées et auprès des commerçant-e-s les plus proches des lieux de vie des habitant-e-s. Cette mesure serait destinée aux personnes en situation de la précarité souhaitant s'engager dans une telle démarche.

- Mise en place de **dispositifs de financement** par des aides publiques et/ou privées venant prendre en charge une partie des coûts d'achat des produits de qualité supportés par les bénéficiaires (exemple : par un fonds de solidarité ou de dotation, par des subventions d'État, de collectivités territoriales, de la CAF)<sup>15</sup>.

3. **Réduire le coût de vente des produits alimentaires** pour les structures de distribution tout en garantissant aux producteur-ric-e-s un prix équitable par :

- l'achat à l'avance d'une partie de la production (ex : AMAP, Jardins de Cocagne) ;
- des achats groupés (ex : VRAC) ;
- des achats en grande quantité (ex : supermarché coopératif) ;
- la mutualisation des achats entre plusieurs structures ;
- des achats au prix coûtant des produits (ex : BIOVRAC pour tous) ;
- l'achat, le tri et le reconditionnement de produits déclassés (ex : chantiers d'insertion de l'ANDES sur les marchés de gros de Rungis, Perpignan, Lomme et Marseille) ;
- l'achat à bas prix de fruits et légumes considérés comme non commercialisables, récupération de produits de qualité avant la date limite de consommation, reconditionnés et mis en vente (ex : confitures Re-belles).

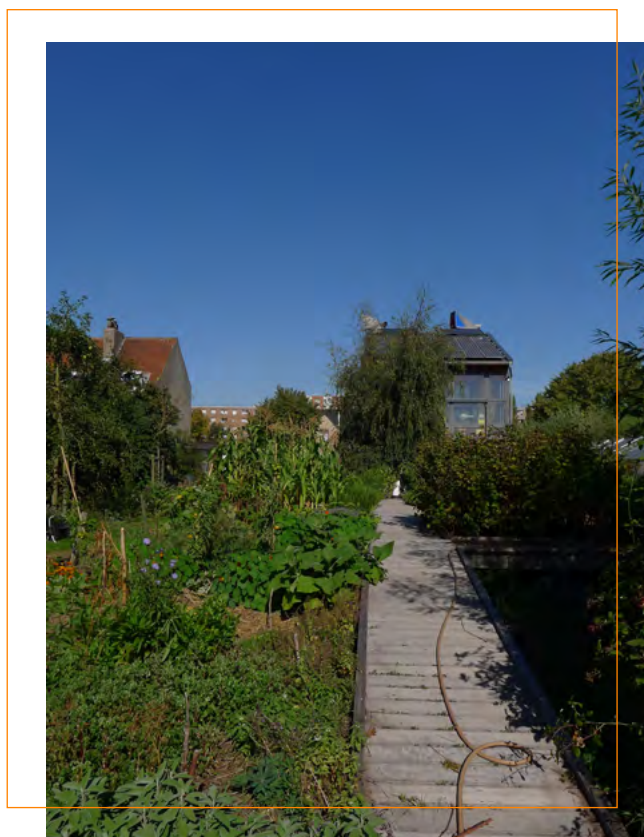
Il convient de noter certains **points de vigilance** à prendre en compte :

- Les questions de l'accessibilité physique à ces produits de qualité, et du choix des fournisseurs et des aliments restent ouvertes, notamment dans les zones d'habitation désertées par les commerces de proximité ou les marchés. Le risque serait que les personnes en précarité alimentaire ne puissent pas ou ne veuillent pas utiliser les moyens mis à leur disposition.
- Le respect des habitudes culturelles de chacun-e qui nécessite de veiller à un approvisionnement diversifié pour répondre aux besoins et goûts de tou-te-s.
- L'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire, parce que cette situation est souvent le révélateur d'autres éléments de fragilité : difficulté à régler le loyer, les factures d'énergie, les frais de transport, l'absence d'emploi, etc. Il conviendra de les aider dans les démarches à effectuer pour se sortir des impasses, l'augmentation du revenu ne réglant pas tout.

<sup>15</sup> Voir l'exemple de réduction du coût des paniers solidaires fournis par les Jardins de Cocagne par une répartition du coût en trois tiers : 1/3 État, 1/3 collectivité, 1/3 bénéficiaire. Voir également la péréquation tarifaire mise en place par trois Biocoop des Hautes Pyrénées pour que les familles inscrites dans le dispositif « la bio pour tous » ayant un compte client repartent en payant la moitié de leur panier, le reste du prix étant couvert par une caisse de solidarité abondée pour partie par des dons des autres consommateur-ric-e-s complétés par les magasins eux-mêmes.

## Pour aller plus loin

- Site de la monnaie locale citoyenne : [www.lagonette.org](http://www.lagonette.org)
- Étude « Reste pour vivre, reste pour survivre : quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ? » réalisée par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Et l'Union Départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon : [http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE/DOCUMENTS/ETUDES/Etude\\_MRIE\\_-\\_2017-05\\_-\\_Reste\\_pour\\_Vivre.pdf](http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE/DOCUMENTS/ETUDES/Etude_MRIE_-_2017-05_-_Reste_pour_Vivre.pdf)
- Rapport du CESE sur le revenu minimum social garanti : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis\\_-\\_conseil\\_economique\\_social\\_environnemental\\_-\\_avril\\_2017.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_-_conseil_economique_social_environnemental_-_avril_2017.pdf)
- Pour en savoir plus sur l'expérimentation Grande Synthe : <https://www.ville-grande-synthe.fr/minimum-social-garanti>
- Le projet de sécurité sociale de l'alimentation : <https://securite-sociale-alimentation.org>
- PATUREL, D. & NDIAYE, P. (2019). Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? Chaire UNESCO Alimentations du monde. Les Chroniques "Démocratie Alimentaire" - Volet 1



# ACCUEILLIR, INFORMER, ORIENTER LES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

## Contexte

Il existe des réponses spécifiques à apporter suivant la situation sociale et financière des personnes en situation de précarité : ressources, lieu d'habitation, problèmes de santé, identité culturelle. Accueillir, c'est donc écouter la personne, l'informer sur les différentes propositions auxquelles elle a le droit d'accéder et l'orienter en fonction de ses besoins.

C'est le rôle des **travailleur-euse-s sociaux-ales** qui doivent être formé-e-s aux différentes problématiques liées à la précarité alimentaire. Mais c'est aussi le rôle des associations (aide alimentaire, autres...).

Or, les **professionnel-le-s comme les particuliers manquent d'information sur les associations d'aide alimentaire mais aussi sur celles qui apportent des réponses complémentaires** (achats groupés, restaurants solidaires, jardins solidaires, etc.) auxquelles les personnes en précarité peuvent s'adresser. Les dispositifs existants présentent des critères d'accès hétérogènes (calcul du reste à vivre, lieux de résidence) et les dossiers sont souvent complexes à réaliser. De plus, les lieux d'accueil demeurent trop peu nombreux. ATD Quart Monde a témoigné durant les Dialogues en humanité de la difficulté à se retrouver dans les différents dispositifs, mais aussi du sentiment de honte et d'indignité que pouvaient vivre les bénéficiaires : manque de bienveillance, d'écoute...

Le « guide de l'urgence sociale », disponible à Lyon, liste dans sa rubrique « je veux manger » uniquement les initiatives de l'aide alimentaire, au détriment de celles qui proposent des réponses complémentaires aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire (par exemple les achats groupés, les jardins partagés, etc.).

Ce travail d'orientation est par ailleurs contraint par la capacité des acteur-ric-e-s locaux-ales à identifier les personnes en situation de précarité. En effet, **une partie d'entre elles ne sont pas prises en compte car elles ne sont ni bénéficiaires de l'aide alimentaire, ni répertoriées par les CCAS**. On évalue la part de ces « invisibles » à environ 30% des personnes vulnérables.



## Enjeux

Ils concernent l'accueil, l'information et l'orientation, la simplification des démarches, l'accompagnement.

- Permettre aux personnes en situation de précarité alimentaire de bénéficier d'un accueil inconditionnel de proximité, qui les oriente sur les dispositifs adéquats ;
- Donner accès à un accueil et une écoute dans les lieux de distribution de l'aide alimentaire et d'autres dispositifs ;
- Simplifier les procédures pour que les personnes en situation de précarité aient accès rapidement à une aide alimentaire ou à d'autres dispositifs.

## Initiatives existantes



- Du côté des collectivités territoriales et notamment du Grand Lyon, il y a en premier lieu les **Maisons de la Métropole pour les Solidarités** qui existent dans chaque arrondissement de Lyon et dans chaque commune. Ce sont les points d'accès aux services du CCAS des différentes communes.
- Il existe aussi de nombreux **centres sociaux** qui ont une action remarquable dans les quartiers.
- Enfin, les **épiceries sociales et solidaires** accueillent les bénéficiaires et assurent un rôle d'écoute.



## Pistes de travail

1. **Réfléchir aux leviers pour toucher les « invisibles »**, comprendre pourquoi ces personnes ne souhaitent pas s'inscrire dans les dispositifs existants et identifier leurs besoins ;
2. **Créer des lieux d'accueil multiples** à proximité des habitant-e-s : dans les centres sociaux, des points-relais, des annexes de la mairie, les Maisons de la Métropole. Certains quartiers et certaines communes sont bien desservis, d'autres moins.
3. **Simplifier les procédures** d'accès à l'aide alimentaire, notamment par l'harmonisation des dossiers d'inscription et du calcul du reste à vivre, à travers la constitution d'une instance de coordination des structures portant cette aide localement.
4. **Mettre en place, pour chaque commune, un guide d'accès aux initiatives** de lutte contre la précarité alimentaire en y intégrant toutes leurs formes. Ce guide serait disponible sous forme papier et électronique et pourrait proposer une cartographie interactive des lieux d'accueil et des initiatives de lutte contre la précarité alimentaire.
5. **Orienter les personnes vulnérables vers les dispositifs les plus adéquats**. Les personnes ont besoin de se nourrir sainement mais aussi d'être en lien social, elles doivent résoudre leurs problèmes de santé, de logement, d'accès aux droits. Au-delà de l'orientation, c'est tout le dispositif d'accompagnement social dont il faudrait renforcer l'articulation.

## Pour aller plus loin

- Les rapports de l'ANSA publiés dans le cadre du programme de recherche ALIM'ACTIV : <http://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/nouvelle/alimactiv-lutter-contre-la-precarite-alimentaire-par-la-coordination>
- Le rapport d'ATD Quart Monde, « Se nourrir quand on est pauvre » : <http://www.terresdelorraine.org/fr/se-nourrir-lorsqu-on-est-pauvre.html>



# SENSIBILISER CHACUN·E À L'ALIMENTATION DE QUALITÉ

## Contexte

Depuis plus de 60 ans, le développement de l'agriculture industrielle, justifiée au départ par la nécessité d'être en capacité de nourrir toute la population au lendemain de la Seconde guerre mondiale, a contribué à transformer l'alimentation des Français·es : des fruits et légumes dont la production dépend toujours plus des apports en engrais et en pesticides, des produits transformés aux nombreux additifs, le développement des fast-foods, etc.

Cette évolution des modes de production et de transformation a contribué à dégrader la qualité de l'alimentation et, par là-même, a un impact important sur la santé des Français·es<sup>16</sup>. Le Programme national nutrition santé (PNNS 4) apporte des recommandations claires sur l'équilibre nutritionnel à respecter. Mais de simples injonctions ne suffisent pas : celles et ceux qui subissent le plus les effets de cette malbouffe, ce sont les personnes vulnérables. L'aide alimentaire distribue en majorité des produits secs de faible qualité nutritionnelle. En 2013, l'étude Abena signalait une prévalence préoccupante de pathologies liées à l'alimentation telles que l'obésité ou le diabète chez les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire<sup>17</sup>. L'étude « Se nourrir quand on est pauvre<sup>18</sup> », montre que les personnes en situation de précarité alimentaire sont dépendantes d'un tel système alimentaire et vivent trop souvent dans l'indignité et la honte.

## Enjeux

La sensibilisation à l'alimentation de qualité nous concerne tou·te·s. Cette sensibilisation doit plus précisément toucher les publics suivants :

- Les acteur·rice·s participant à la lutte contre la précarité alimentaire :
  - Des décideur·euse·s : élu·e·s des collectivités territoriales,
  - Des agents territoriaux,
  - Des travailleur·euse·s sociaux·ales,
  - Des responsables associatifs et des bénévoles,
- Les jeunes enfants et leurs enseignant·e·s ;
- Les personnes en situation de précarité.



<sup>16</sup> Voir notamment CARTRON, F. & FICHET J-L. (2020). Vers une alimentation durable : Un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France. Rapport d'information n° 476 (2019-2020) fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective.

<sup>17</sup> GRANGE, D. et al. (2013). Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005. URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/alimentation-et-etat-nutritionnel-des-beneficiaires-de-l-aide-alimentaire-etude-abena-2011-2012-et-evolutions-depuis-2004-20052>

<sup>18</sup> RAMEL, M. et al. (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. ATD Quart Monde. Éditions Quart Monde.

## Initiatives existantes

Dans la Métropole de Lyon, de nombreuses initiatives visent à sensibiliser les publics vulnérables :



→ Le **Défi Familles à Alimentation Positive (FAAP)** portée par l'ARDAB. Il a pour objectif de démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire.



→ Des **épiceries sociales et solidaires** (comme, par exemple, la Passerelle d'Eau de Robec) structurées au sein du **Groupe des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne (GESRA)**, proposent des ateliers de sensibilisation.



→ Le **groupe de Lyon et le département santé d'ATD Quart Monde** sensibilisent les personnes vulnérables au lien entre alimentation et santé.



→ L'association **Récup et Gamelles** utilise le support cuisine pour sensibiliser sur la façon de cuisiner sainement.

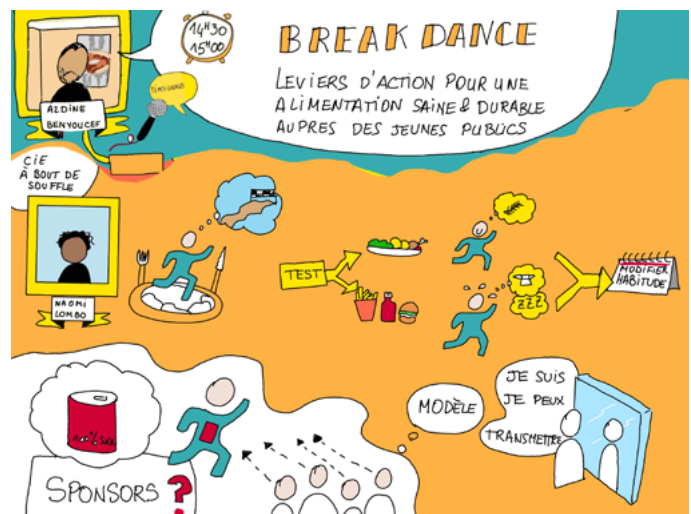


→ Le **Réseau Marguerite** accompagne à Lyon des projets innovants en éducation agri-alimentaire dans le secondaire.

IMAGINARIUM-S

→ La démarche **Imaginarium-s** qui travaille sur des récits prospectifs positifs pour mettre des collectifs d'habitant-e-s en mouvement transformateur en faisant appel à l'imaginaire et aux capacités de chacun pour inventer ce que pourrait être l'alimentation désirable de demain<sup>19</sup>.

Sur d'autres territoires, le **Réseau Cocagne** et les **Râteleurs** (à Sainte-Foy-la-Grande en Gironde) développent des **Ambassades du Bien Vivre Alimentaire** où l'on échange et on sensibilise aux problématiques de l'alimentation et où l'on cuisine ensemble les légumes produits sur le jardin.



<sup>19</sup> Voir le site <http://imaginarium-s.fr/>

## Pistes de travail

1. **Sensibiliser les élu-e-s** à l'alimentation de qualité par des conférences, des outils de communication (vidéos courtes, pièces de théâtre...)
2. **Sensibiliser les travailleur-euse-s sociaux-ales** qui accueillent, informent et orientent les personnes en situation de précarité sur les dispositifs existants et de façon plus générale les personnels de l'action sociale. Leur formation devrait porter sur :
  - L'alimentation et ses différentes fonctions (biologique, sociale, environnementale...),
  - Le lien entre santé et alimentation, entre alimentation et identité, culture, sur la démocratie alimentaire,
  - La connaissance des différentes initiatives existantes au-delà de l'aide alimentaire.
3. **Sensibiliser les enseignant-e-s** des écoles (écoles primaires, collèges, lycées) mais aussi les élèves à travers des ateliers pratiques en lien avec la restauration scolaire, par des activités artistiques et sportives telles que celles proposées par la Compagnie du Second Souffle à Vénissieux autour de la pratique de la Break Dance.
4. **Sensibiliser les personnes en situation de précarité** par des ateliers cuisine, et par des ateliers thématiques : les légumineuses, les protéines végétales...

## Pour aller plus loin

- Le réseau Cocagne expérimente des ateliers alimentation : <http://www.reseaucocagne.asso.fr/ateliers-alimentation/>
- Le projet AD – IN et son kit pédagogique : <https://adineu.files.wordpress.com/2019/11/kit-defis.pdf>
- Le Réseau Marguerite : action éducative auprès des adolescents : <https://reseaumarguerite.org/>
- Ressources liées à Opticourses - N.Darmon et al. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01769297/document>





# REPENSER LE LIEN ENTRE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## Contexte

Le gaspillage alimentaire se définit par « *toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée*<sup>20</sup> ». Quelques chiffres clés<sup>21</sup> :

- En France, **10 millions de tonnes de denrées alimentaires**, soit **18% de la production alimentaire** destinée à la consommation humaine sont gaspillées chaque année ;
- Les déchets alimentaires représentent près d'un tiers des volumes des ordures ménagères ;
- Le gaspillage alimentaire se répartit comme suit : 32% pour la production agricole ; 21% pour la transformation ; 14% pour la distribution ; 14% pour la restauration, 19% pour la consommation à domicile ;
- Son coût est de **16 milliards d'euros en France**, soit 240€ par an et par personne.

Sans compter l'impact du **gaspillage alimentaire** sur l'environnement : gaspillage de **ressources naturelles** (eau, surfaces agricoles...) elles-mêmes génératrices de pollutions liées à la production des **aliments** (utilisation de pesticides, engrais chimiques...) et à leur destruction.

Dans ce contexte, **la priorité est d'agir à la source pour réduire les surplus** liés aux différentes étapes de la chaîne alimentaire : dans la production agricole, dans les lieux de distribution, les restaurants, et notamment la restauration collective.

Mais que faire des surplus alimentaires restants ? Une réponse est apportée par la loi n°2016-138 du 11 février 2016, dite **loi Garot**, qui acte le **lien entre aide alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire** en obligeant les supermarchés de plus de 400m<sup>2</sup> à créer un partenariat avec une association d'aide alimentaire afin de lui céder ses invendus alimentaires.

<sup>20</sup> Cette définition est celle donnée en 2013 par le 1er Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, coordonné par le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture.

<sup>21</sup> ADEME. (2016). Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire. URL : <http://r485633301.racontr.com/index.html>

Partant d'une volonté louable de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité à l'alimentation tout en luttant contre le gaspillage alimentaire, **cette mesure a de fait offert à la grande distribution et aux industries agro-alimentaire plusieurs avantages** : d'une part un débouché facile pour leur surproduction ; d'autre part le bénéfice de la défiscalisation issue de leurs dons et du surplus d'achat de produits par les particuliers à l'occasion des journées de collecte organisées par les associations qui supportent toute la logistique en aval de ce don. De plus, les denrées données sont trop souvent de mauvaise qualité et proches de leur date de péremption. En 2018, le Sénat s'inquiétait ainsi du risque de détérioration de la qualité des produits distribués par l'aide alimentaire du fait de la part croissante des dons des grandes et moyennes surfaces dans les approvisionnements des associations<sup>22</sup>.

La dépendance de l'aide alimentaire aux surplus alimentaires implique une violence symbolique : en réservant les rebuts alimentaires aux personnes vulnérables, on renvoie à ces personnes l'idée qu'elles sont elles-mêmes des rebus de notre société<sup>23</sup>. Face à cet enjeu de dignité, on entend encore trop souvent des phrases comme « *c'est déjà bien de les nourrir* ».

## Enjeux

- Développer les interactions solidaires entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs et associations de lutte contre la précarité alimentaire.
- Soutenir les initiatives visant à récupérer, trier, transformer et revaloriser les produits alimentaires inaptes à la vente.

## Initiatives existantes



- **Les Gars pilleurs**. Née à Lyon en 2013, cette initiative distribue gratuitement sur la voie publique, à tou-te-s, des denrées jetées par les supermarchés, boulangeries, commerces, etc.



- **Biocycle** collecte et redistribue les invendus des boutiques Biocoop à des associations avec des cyclo livreurs en insertion.



- **L'Association nationale pour le développement des épiceries solidaires (ANDES)** a créé les Chantiers d'ANDES sur quatre marchés de gros en France : Rungis, Lille, Marseille et Perpignan. Ces derniers ont pour vocation de valoriser les fruits et légumes invendus afin de les distribuer dans le circuit de l'aide alimentaire.



- **Récup et Gamelles** accompagne des acteur-ric-e-s sur l'ensemble de la chaîne alimentaire dans la mise en place de stratégies et actions en faveur du zéro gaspillage-zéro déchet.

<sup>22</sup> BAZIN, A & BOCQUET, E. (2018). Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver. Rapport fait au Sénat au nom de la commission des finances.

<sup>23</sup> BONZI, B. (2019) Thèse - Faim des droits - le don à l'épreuve des violences alimentaires.

## Pistes de travail

Tous les axes d'action présentés par l'objectif 10 de la stratégie alimentaire de la Métropole de Lyon<sup>24</sup> intitulé « Réduire les gaspillages alimentaires » sont à prendre en compte : réduire la surproduction en amont, réduire le gaspillage alimentaire en agissant sur tous les maillons de la chaîne du système alimentaire, etc.

Nous insistons surtout sur les actions en lien avec la précarité alimentaire :

1. Le **glanage**, une pratique historique. Elle désigne non seulement le ramassage des fruits, des légumes et des céréales restés ou tombés au sol dans un champ ou un verger après une récolte, mais également la récupération des aliments comestibles abandonnés à la fin des marchés ou jetés dans les poubelles des supermarchés ;
2. La **transformation et/ou la récupération de produits invendus mal calibrés et/ou périssables** ;
3. Le **développement de circuits courts** entre des agriculteurs locaux ou des distributeurs locaux, avec des associations permettant d'écouler des produits invendus, à coûts réduits ;
4. Les **systèmes de dons directs** entre particuliers ou avec des commerces.

## Pour aller plus loin

- ADEME – « Réduire le gaspillage alimentaire » : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/dossier/reduire-gaspillage-alimentaire/enjeux>
- Nicoles Bricas – Chaire Unesco Alimentations de Monde : <https://www.chaireunesco-adm.com/NICOLAS-BRICAS-Pourquoi-faudrait-il-lutter-contre-le-gaspillage-alimentaire>
- CERDD – « Agir contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et commerciale » : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Evenements-Alimentation-Durable/Agir-sur-le-gaspillage-alimentaire-et-l-alimentation-durable-en-restauration-collective-et-commerciale>



<sup>24</sup> Voir la présentation succincte de la stratégie alimentaire du Grand Lyon, pages 60 et 61.

# ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET SOLIDAIRE

## Contexte

Ayant hérité des compétences du département du Rhône sur son territoire, la Métropole de Lyon était en charge en 2018 de 79 collèges publics, accueillant 45 508 élèves. **74 de ces collèges possèdent une cantine et servent quotidiennement 24 000 collégien-ne-s<sup>25</sup>**. Selon Let's Food Ideas, 24 cantines sont gérées sous la forme de délégations de service public (DSP), 48 fonctionnent en régie.

Au sein de la région lyonnaise, « **90% de l'approvisionnement en produits alimentaires du secteur de la restauration, dont la restauration collective, sont issus de l'extérieur du territoire<sup>26</sup>** ». Or, les Grand Lyonnais sont en attente d'une réelle évolution : une enquête réalisée par la Métropole dans le cadre de la conception de sa stratégie alimentaire souligne que les habitant.e-s sont très favorables à ce que la restauration collective propose davantage de repas préparés avec des produits locaux et bio.

La restauration collective, qu'elle soit en milieu scolaire, universitaire, médico-social ou professionnel, constitue **un espace intéressant pour porter des messages pédagogiques engageants et accompagner le changement de comportements d'une multitude de publics**. Elle se pose en cela comme un terrain de choix pour incarner, expérimenter, communiquer les défis alimentaires métropolitains. Par la commande publique, la Métropole de Lyon, les communes, les établissements publics et les entreprises peuvent jouer un rôle de régulation et de consolidation de ces filières tout en accompagnant de nouveaux comportements alimentaires.

La restauration collective joue par ailleurs **un rôle non négligeable dans la lutte contre la précarité alimentaire**. En effet, pour les enfants des familles en situation de précarité et les étudiant.e-s en situation de précarité, le repas de la cantine constitue souvent le seul repas équilibré, à condition qu'il soit accessible en étant pris en charge en grande partie par le CCAS de la ville.

La **loi Egalim**, votée en octobre 2018, comporte de nombreuses mesures pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation dans la restauration collective. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les gestionnaires de restaurants collectifs publics devront proposer 50% de produits de qualité et durables, dont 20% biologiques.



<sup>25</sup> Source : <https://letsfoodideas.com/fr/initiative/la-restauration-collective-sur-la-metropole-de-lyon-ecoles-maternelles-primaires-et-colleges/>

<sup>26</sup> Source : Grand Lyon. (2019). Stratégie alimentaire métropolitaine. Vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient. URL : [https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier\\_Enjeux\\_Strat\\_Aliment\\_Grand\\_Lyon\\_COMPLET\\_270519.pdf](https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier_Enjeux_Strat_Aliment_Grand_Lyon_COMPLET_270519.pdf)

## Enjeux

- Rendre accessible la restauration scolaire à tous les enfants des familles en situation de précarité ;
- Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective en respectant à minima les objectifs de la loi Egalim et, si possible, en allant plus loin ;
- Utiliser la restauration collective comme levier pour le changement des comportements alimentaires.



## Initiatives existantes

**GRAND LYON**  
la métropole



- Du côté des pouvoirs publics, le Grand Lyon a élaboré en 2018 une **stratégie alimentaire** dont l'objectif 8 est de faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation durable. De nombreuses communes de la métropole proposent ainsi une tarification accessible aux enfants de famille en difficulté. Par ailleurs, la ville de Lyon impose des critères de durabilité dans le cadre de sa DSP pour les 126 restaurants scolaires des écoles maternelles et primaires.
- Du côté de la société civile, **l'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB)** a mis en place un dispositif pour aider les restaurants collectifs à introduire des produits locaux et bio dans leurs menus. Diverses actions sont proposées comme le diagnostic de la cuisine, la sensibilisation et l'accompagnement des acteur-ric-e-s, l'appui à la rédaction des marchés publics ou encore la mise en réseau avec des fournisseur-euse-s biologiques et avec d'autres restaurants collectifs engagés dans une démarche similaire.

## Pistes de travail

Les pistes de travail développées dans l'objectif 8 de la stratégie alimentaire du Grand Lyon sont déjà très riches : faciliter l'accès de la restauration collective aux entreprises locales via des marchés publics plus simples et transparents, développer des alternatives végétariennes dans l'ensemble de la restauration collective, appuyer le développement de filières agricoles locales et de plateformes d'approvisionnement locales et durables, former les agents métropolitains à l'alimentation durable.

Pour faire le lien avec la thématique de la justice alimentaire, des pistes de travail spécifiques peuvent être explorées :

1. Permettre à tout enfant issu d'une famille en situation de précarité d'accéder à la restauration scolaire.
2. Faire de la restauration collective un outil au service de la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès à une alimentation de qualité (à travers les restaurants sociaux municipaux par exemple).
3. Faire de la restauration collective un outil d'éducation à la santé et à l'environnement.

## Pour aller plus loin

- Groupe de travail du PATLY portant sur « Comment re-territorialiser et améliorer la qualité en restauration collective ? » : [https://patly.org/uploads/decidim/attachment/file/58/CR\\_GT.pdf](https://patly.org/uploads/decidim/attachment/file/58/CR_GT.pdf)
- Rapport du Défenseur des droits « Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants » : [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-cantine\\_accessible.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-cantine_accessible.pdf)
- Un focus de Let's Food Ideas sur « la restauration collective sur la Métropole de Lyon : écoles maternelles, primaires et collèges » : <https://letsfoodideas.com/fr/initiative/la-restauration-collective-sur-la-metropole-de-lyon-ecoles-maternelles-primaires-et-colleges/>



# MULTIPLIER LES LIEUX DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGE AUTOUR DE L'ALIMENTATION DE QUALITÉ

## Contexte

D'après Dominique Paturel, l'alimentation a quatre fonctions essentielles : une fonction biologique (se nourrir est un besoin vital), une fonction identitaire (elle contribue à la construction individuelle, collective et sociale), une fonction sociale (elle met en relation les individus), une fonction hédonique (elle est source de plaisirs)<sup>27</sup>.

La précarité alimentaire a pour conséquence de fragiliser chacune de ces fonctions : les personnes qui y sont confrontées ne disposent pas d'une nourriture qui répond à leurs besoins alimentaires, souffrent d'exclusion sociale du fait de leur situation et l'alimentation devient bien souvent une contrainte plus qu'un vecteur de plaisir.

Les espaces collectifs de l'alimentation permettent d'apporter des réponses à leurs difficultés. Par espaces collectifs on entend des lieux facilitant la rencontre et les échanges (matériels et immatériels) autour de l'alimentation. Il s'agit par exemple des centres sociaux, des maisons de l'alimentation, des tiers-lieux alimentaires, des cuisines collectives, des jardins solidaires, des fermes urbaines, des groupements d'achats, des épiceries solidaires, etc.

La notion de tiers-lieu alimentaire ou tiers-lieu nourricier a récemment émergé pour qualifier certains de ces espaces. Divers et encore en émergence, les tiers-lieux alimentaires permettent en effet d'ancrer au sein d'un lieu défini tout un ensemble d'action autour de l'accès à l'alimentation (jardins partagés, restaurants et cantines, magasins solidaires et supermarchés coopératifs, ateliers cuisine, etc.). Ils permettent de faciliter la coopération entre acteur·rice·s en permettant la rencontre et l'échange.



<sup>27</sup> PATUREL, D. & NDIAYE, P. (2019). Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? Les Chroniques "Démocratie Alimentaire" - Volet 1. Chaire UNESCO Alimentations du Monde. URL : <https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on>

## Enjeux

- Créer des lieux favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité, par une alimentation de qualité à coûts réduits, par le « bien manger », le pouvoir d'agir, le lien social, la sensibilisation à l'alimentation.
- Multiplier les lieux physiques autour de l'alimentation durable en plaçant les personnes en situation de précarité au cœur de la coproduction des projets.

## Initiatives existantes

Sur le territoire de Lyon, des lieux pluriels et multi-fonctionnels existent ou sont en gestation :



- La structure Place au Terreau a développé le 8<sup>e</sup> Cèdre, un espace solidaire d'agriculture urbaine de 1 600m<sup>2</sup> situés dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, au cœur du quartier des États-Unis. Ce projet associant Place au Terreau et Grand Lyon Habitat est porté par la micro-ferme des États Unis et le Centre Social des États-Unis en lien avec les habitant.e.s et les acteur.rice.s locaux.ales.



- Un projet de Maison de l'alimentation est prévu dans le 8<sup>e</sup> arrondissement lyonnais, porté par l'association Vers un Réseau d'Achats en Communs (VRAC).



- La ville de Lyon envisage de créer dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, un pôle alimentaire rassemblant un restaurant social d'une capacité de 100 personnes, une épicerie sociale et une cuisine partagée. Ce projet doit être conçu avec une participation des habitant.e.s en situation de précarité alimentaire.



- Les Petites cantines est un réseau de cantines accessibles à tou-te-s, après une adhésion à prix libre, avec pour objectif de donner l'occasion aux habitant.e.s de cuisiner et manger ensemble (les repas sont eux aussi à prix libre). Ces espaces collectifs sont actuellement implantés dans les quartiers de Perrache, Félix Faure et Vaise, ainsi que dans d'autres villes françaises.



Au-delà du territoire lyonnais, Dominique Hays, Président du réseau Cocagne et directeur des Anges Gardins a présenté lors des Dialogues en humanité l'expérience du **Ménadel et Saint-Hubert** à Loos-en-Gohelle, un tiers-lieu d'échanges et de rencontres autour de l'alimentation, ouvert à tou-te-s et où chacun-e propose ses talents. Le lieu, aussi café-restaurant, propose des ateliers multiples et s'inscrit dans une dynamique de coopération plus large reposant notamment sur la Manne, une monnaie-temps qui permet de faire valoir ses compétences.

**Les Râteleurs**, à Sainte Foy la Grande, en Gironde, a été présenté aux Dialogues en humanité par Éric Prédine, l'un de ses initiateurs. Cette association développe un programme d'activités avec des habitant-e-s dans une logique inclusive. Pour mobiliser les personnes vulnérables ou isolées, les Râteleurs ont opté pour une démarche individuelle et fait du porte à porte. Ils les ont invitées à rejoindre des jardins partagés et des ateliers de cuisine pour pratiquer ensemble, les mettre en confiance et les interroger sur leur expérience.

## Pistes de travail

1. **Développer dans chaque commune, dans chaque quartier, des lieux de proximité combinant différentes fonctions liées à l'alimentation** : production, transformation, cuisine collective, restauration solidaire, sensibilisation, formation. Un focus particulier sera apporté aux critères suivants : la mixité sociale (en plaçant les personnes en situation de précarité au cœur du projet), la gouvernance partagée, la convivialité. Ces lieux pluriels pourront être des tiers-lieux, des jardins solidaires, des maisons de l'alimentation, des cuisines partagées, des épiceries sociales et solidaires, des restaurants solidaires.
2. **Développer l'agriculture urbaine** en identifiant les espaces disponibles pour créer des fermes urbaines combinant des jardins solidaires et des lieux de cuisine et de restauration, des lieux de rencontres et d'échanges.

## Pour aller plus loin

- La vidéo des Râteleurs présentant la démarche de « Transition nourricière à Sainte Foy La Grande » : [https://www.youtube.com/watch?v=ur\\_afAsm2oU](https://www.youtube.com/watch?v=ur_afAsm2oU)
- « Les tiers-lieux nourriciers, vers un autre modèle agricole et alimentaire », une note co-écrite par La Coopérative des Tiers-Lieux et le service numérique de la Région Nouvelle-Aquitaine : [https://rencontres.tierslieux.net/wp-content/uploads/2020/07/052020\\_NoteTravail\\_AgricultureAlimentation.pdf](https://rencontres.tierslieux.net/wp-content/uploads/2020/07/052020_NoteTravail_AgricultureAlimentation.pdf)



# SOUTENIR LES DÉMARCHES DE COOPÉRATION SUR LE TERRITOIRE

---

## Contexte

---

Des formes diverses de coopération entre acteurs du système alimentaire existent sur le territoire lyonnais pour apporter des réponses adaptées et complémentaires auprès des publics en précarité alimentaire. Pour autant **ces formes de coopération sont limitées à certains quartiers et s'organisent en fonction de la présence de certain-e-s acteur-ric-e-s clés**, comme les bailleurs et services sociaux, des structures d'accueil des publics en situation de précarité, des associations implantées sur le secteur, sans oublier le rôle des collectivités territoriales quand elles souhaitent faciliter la mise en œuvre de ces coopérations.

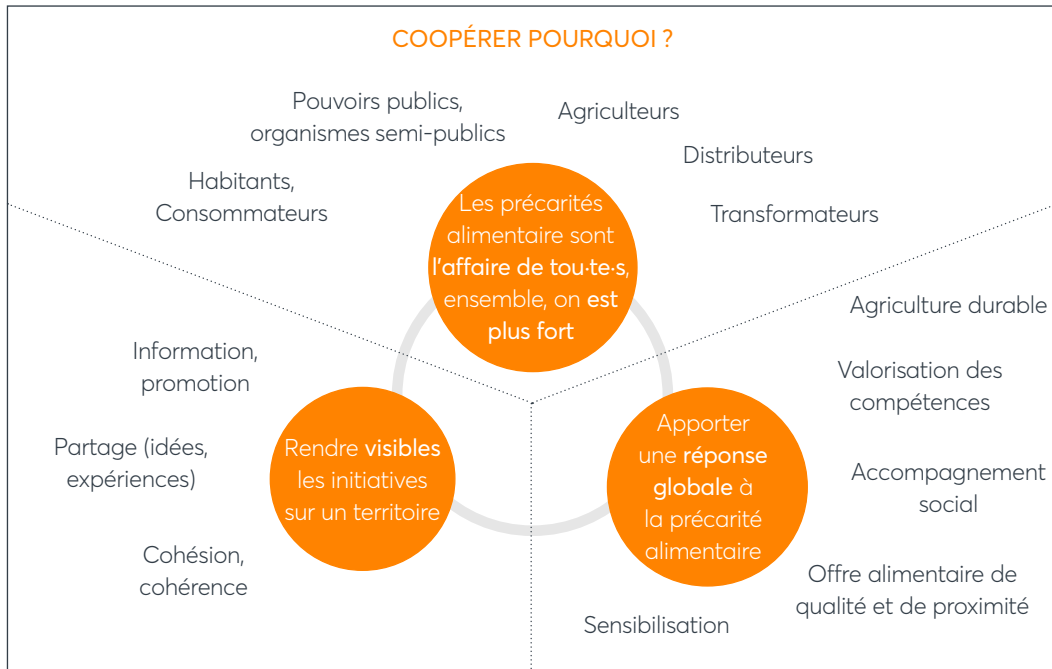
Par ailleurs, ces coopérations revêtent souvent un **caractère fragile**, au gré des appels à projets et des financements obtenus de manière temporaire, limitant de fait l'impact que pourraient avoir la structuration dans le temps d'organisations territoriales fondées sur la mutualisation de moyens, la complémentarité des actions et l'animation d'un partenariat multiple.

## Enjeux

---

La coopération entre les acteurs d'un territoire autour de l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité est fondamentale. L'intérêt d'une telle démarche recouvre plusieurs **enjeux** :

- Un enjeu économique pour les structures : la coopération entre les structures permet de dégager un modèle économique grâce à la mutualisation de moyens.
- Un enjeu de cohérence et d'efficacité des dispositifs : par une structuration globale et coordonnée, la coopération permet la mise en cohérence les différentes actions menées en capitalisant les complémentarités des acteur-ric-e-s territoriaux-ales.
- Un enjeu de changement d'échelle : la coopération permet d'envisager une action à portée systémique, c'est-à-dire apportant des réponses sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la consommation en passant par les formes de distribution, de sensibilisation et d'accompagnement afin de toucher un maximum de populations en précarité alimentaire sur le territoire.



Par ailleurs, certaines **conditions** sont à réunir pour construire cette coopération :

- Favoriser l'interconnaissance des initiatives et le partage entre elles (partage d'idées, d'informations, d'expériences, etc.).
- Faire prendre conscience à l'ensemble des acteur-ric-e-s agissant en faveur de l'accès de tou-te-s à l'alimentation de leurs objectifs communs, les fédérer autour d'un projet partagé.
- Décloisonner les pratiques et les services pour partager une vision globale des enjeux et des objectifs, pour agir en transversalité et en complémentarité, en co-construction.
- Donner les moyens d'agir dans la durée, la coopération étant par essence une construction dans le temps et le fruit d'une démarche itérative pour l'inscrire dans les pratiques.



## Initiatives existantes



→ Le **GESRA** (Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires en Rhône-Alpes - Auvergne), outre sa capacité à intervenir auprès des épiceries sociales et solidaires de son réseau à travers son propre fonds de dotation, a initié avec le fonds de dotation Biocoop (FDD Biocoop) le projet « **Biovrac pour tous** », qui prend en compte l'accès et la sensibilisation aux produits biologiques pour un public en précarité.



→ À Villeurbanne, **VRAC** assure sa distribution de commandes alimentaires en s'installant régulièrement et de manière éphémère dans les locaux de l'association **Légum'au Logis**, créée à l'initiative du bailleur social Est Métropole Habitat pour porter le projet d'un accès à l'alimentation pour tou-te-s sur le quartier des Buers Nord. VRAC s'est aussi associée avec le Groupement des Associations et Élus Étudiants, Indépendants et Solidaires (GAELIS) pour faciliter l'accès des étudiant-e-s aux produits bio et locaux à travers le projet **VRAC x Universités**.



→ L'association **La légumerie** s'est associée à **SINGA** pour faciliter l'appropriation des jardins partagés de la métropole par les migrant-e-s nouvellement arrivé-e-s sur le territoire.



→ Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, une **AMAP** et le **Secours populaire** se retrouvent dans le cadre d'un **lieu d'accueil dédié aux étudiant-e-s et familles** suivies pour leur permettre l'accès à des paniers solidaires à prix réduits, tout en garantissant la juste rémunération aux producteur-ric-e-s. La Métropole de Lyon apporte une stabilité financière au projet.

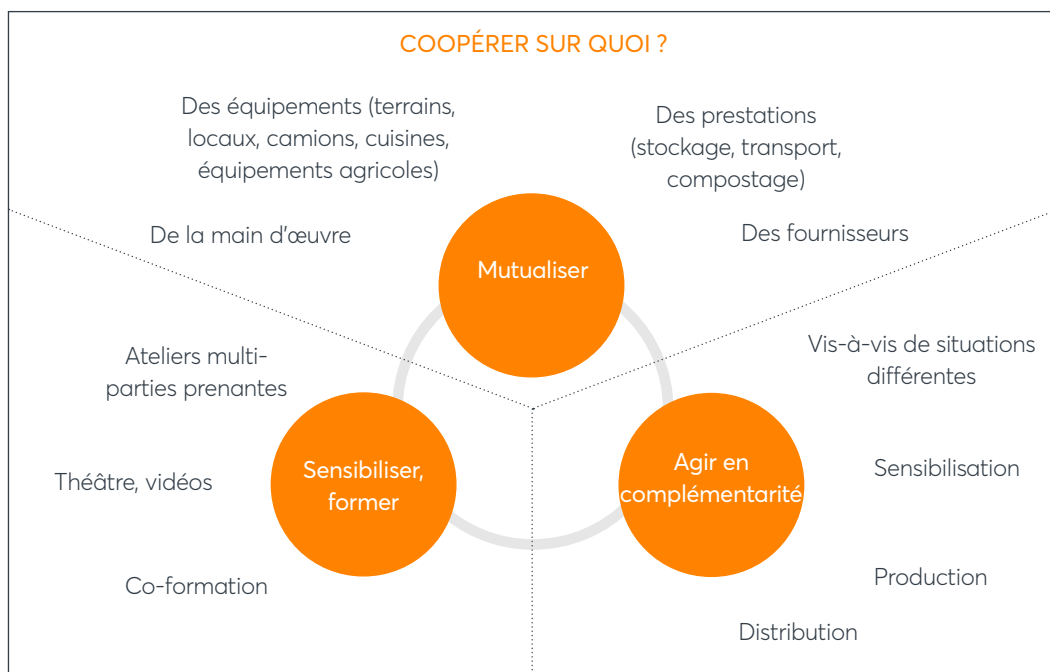


→ **Le BOL** est un pôle territorial de coopération économique (PTCE) rassemblant une trentaine d'organisations œuvrant sur le territoire lyonnais pour donner accès à une meilleure alimentation, notamment au travers d'une plateforme d'approvisionnement et de distribution. Cependant, Le BOL souffre d'un manque de financement pour l'animation du réseau. Parmi les structures membres, Croc'Ethic, l'Arbralégumes et Alter-Conso, ayant pour activité principale la distribution de paniers, mutualisent bureaux, centre de dépôt, camions et chambres froides sur la commune de Décines-Charpieu.



## Pistes de travail

1. Recenser les initiatives existantes et aider à la mise en relation entre les différents acteur-rice-s du territoire.
2. Favoriser les initiatives de mutualisation comme le partage de logistique commune (lieux de stockage, approvisionnement, livraisons, etc.) afin d'optimiser les coûts, réduire les gaspillages, minimiser les impacts environnementaux, mieux répondre à l'ensemble de la population en situation de précarité, en apportant un soutien financier approprié.
3. Promouvoir des appels à projets collectifs pour inciter à la coopération et non à la mise en concurrence ainsi que le financement de l'ingénierie d'accompagnement à la coopération qui serait un signe fort du soutien à des actions coopératives par les collectivités territoriales dans la durée.
4. Soutenir la création de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) permettant l'élaboration de stratégies économiques autour de l'alimentation.
5. Prévoir l'élaboration de marchés publics groupés entre plusieurs collectivités locales afin d'optimiser les coûts et d'harmoniser les commandes, en introduisant dans le cahier des charges les éléments favorisant le recours aux producteur-rice-s locaux-ales.
6. Envisager la mise en place d'une plateforme de distribution et d'approvisionnement à l'échelle et à l'initiative de la Métropole.



## Pour aller plus loin

- CERDD – « Système alimentaire et coopération » : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Ressources-Alimentation-Durable/Publication-Systeme-Alimentaire-et-Cooperations-entre-acteurs-du-territoire>
- Réseau MIRAMAP – « Agir collectivement contre la précarité alimentaire dans les Hauts-de-France » : <http://miramap.org/Projet-P-A-N-I-E-R-S-Pour-un-Acces-a-une-Nourriture-Inclusive-Ecologique.html>
- Présentation de l'Écopole alimentaire d'Audruicq : <http://www.lelabo-ess.org/l-ecopole-alimentaire-de-la-region-d-audruicq.html>
- Présentation du PTCE La Bio Pour Tous : <http://www.lelabo-ess.org/la-bio-pour-tous-le-ptce-de-la-filiere-bio-pour-.html>
- Les rapports de l'ANSA publiés dans le cadre du programme de recherche ALIMACTIV : <http://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/nouvelle/alimactiv-lutter-contre-la-precarite-alimentaire-par-la-coordination>



# METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

---

## Contexte

---

La **précarité alimentaire est l'affaire de tou-te-s**. Le territoire métropolitain constitue une échelle pertinente pour mener ensemble une politique d'accès digne à une alimentation de qualité.

La métropole fourmille d'initiatives innovantes apportant notamment des réponses complémentaires à l'aide alimentaire classique : les épiceries sociales et solidaires structurées dans le cadre du **GESRA**, **VRAC**, le réseau **AMAP AURA**, les **jardins solidaires** avec **Passe Jardins**, etc. Au travers de sa stratégie alimentaire et du **PATLY**, la métropole marque sa volonté politique de mettre en place une démarche participative pour l'accès à une alimentation durable et inclusive. De nombreuses communes de la métropole s'engagent dans une démarche similaire. Le **CCAS** de Lyon élabore son jeu social avec une démarche participative. Villeurbanne s'est lancée dans l'élaboration d'une stratégie alimentaire inclusive. **Pour autant, il serait possible d'aller plus loin moyennant une coordination entre les différentes collectivités locales et territoriales du Grand Lyon.**

Plus largement, il manque une véritable **gouvernance partagée** des acteur-ric-e-s de la lutte contre la précarité alimentaire et pour un accès à une alimentation de qualité à l'échelle du Grand Lyon.

La gouvernance est « *l'ensemble des règles et méthodes organisant la réflexion, la décision et le contrôle de l'application des décisions au sein d'un corps social<sup>28</sup>* ». Contrairement à la notion de gouvernement qui désigne généralement un mode de décision descendant et centralisé, la gouvernance traduit un processus décisionnel plus ouvert, plus informel parfois, et faisant intervenir une pluralité d'acteur-ric-e-s aux ressources et enjeux différents. **La gouvernance partagée s'efforce de faire participer le plus grand nombre d'acteur-ric-e-s aux processus de décision.**

Benoît Guérard, directeur du pays Terres de Lorraine, a témoigné au cours des Dialogues en humanité, de l'**expérimentation « Se nourrir lorsqu'on est pauvre »** menée depuis 2016 en partenariat avec **ATD Quart Monde** dans le cadre du projet alimentaire territorial local, pour un accès digne à une alimentation de qualité. Cette expérimentation a permis la mise en place d'une gouvernance partagée autour d'un collectif d'acteur-ric-e-s plurielle-s et rassemblant toutes les composantes du système alimentaire et de la lutte contre la précarité autour d'une charte et d'une dynamique participative très forte. Surtout, la démarche s'est construite dès le départ avec les personnes en situation de précarité. Damien Conaré, membre de la chaire Unesco Alimentations du Monde, a, quant à lui, rappelé que le caractère multi-dimensionnel de l'alimentation implique de mettre autour de la table acteur-ric-e-s de l'environnement, de la santé, de l'éducation, du secteur social, de l'aménagement du territoire. C'est ce qui donne sa richesse à la gouvernance de l'accès à l'alimentation, et c'est également ce qui rend sa construction et sa mise en œuvre très complexe. Les **PAT** aident à la construction de tels réseaux. Jérémy Camus, Vice-président à l'agriculture, l'alimentation et la résilience du territoire à la Métropole de Lyon a témoigné lors des journées des Dialogues en humanité de la volonté politique du Grand Lyon de développer un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient. Alors comment mettre en place une gouvernance partagée ? Quelles en seront les différentes strates ? Avec quels moyens financiers ?

---

<sup>28</sup> Source : <https://www.intelligencesociale.org/detail.php?groupeID=4294967295&type=definition&ID=671>

## Enjeux

---

- Décloisonner les politiques de lutte pour un accès digne et durable à l'alimentation, en particulier entre la métropole et ses communes adhérentes.
- Répondre aux besoins des différents publics en situation de précarité alimentaire sur le territoire en pérennisant les dispositifs de lutte contre les précarités alimentaires et d'accès à une alimentation de qualité :
  - Assurer une disponibilité d'une offre alimentaire de qualité sur tout le territoire, accessible économiquement aux personnes en situation de précarité ;
  - Assurer une facilité d'accès à cette offre alimentaire : proximité géographique, ouverture et permanences régulières toute l'année.
- Développer l'autonomie alimentaire du territoire en créant des filières alimentaires durables et pérennes.
- Créer une dynamique collective entre acteur-ric-e-s public-que-s et privé-e-s permettant de mettre en cohérence les actions de lutte contre la précarité alimentaire.



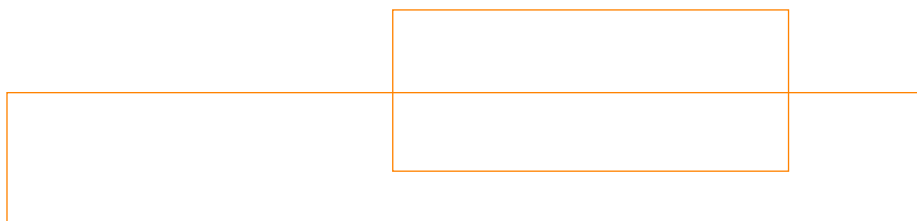
## Initiatives existantes

---



- **Le PATLY** : projet alimentaire territorial du Grand Lyon, il est chargé de mettre en œuvre la stratégie alimentaire de la métropole dont l'un des axes prioritaires est la justice alimentaire. Des communes du territoire se sont également engagées dans une démarche d'accessibilité à une alimentation de qualité, notamment Lyon et Villeurbanne.

Ailleurs en France, certains PAT ont centré leur action sur l'accès digne à une alimentation de qualité. C'est le cas du PAT Terres de Lorraine, cité plus haut.





## Pistes de travail

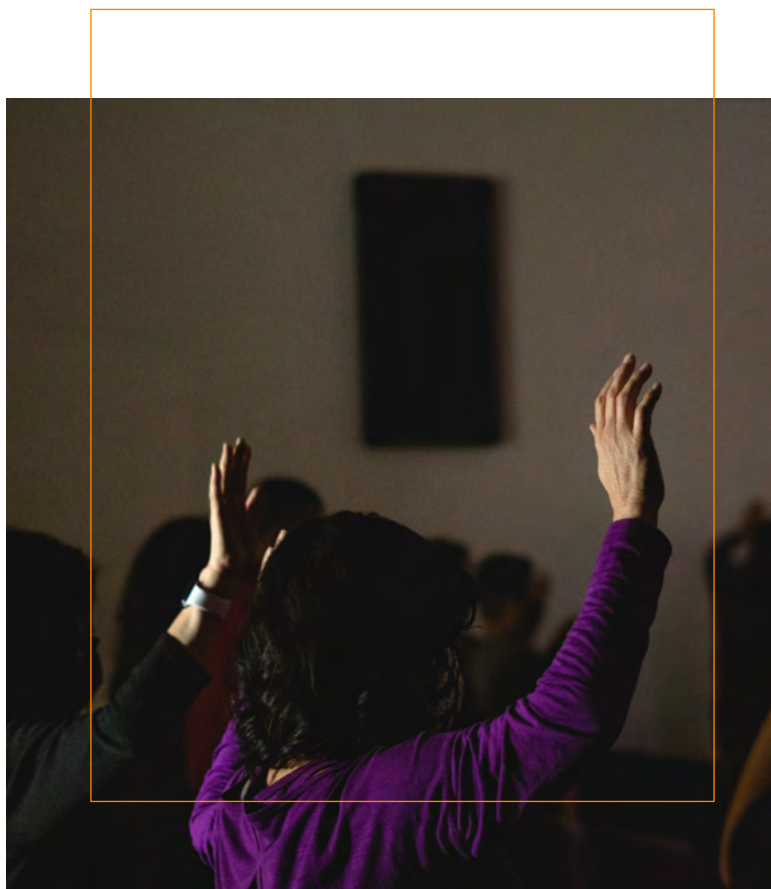
---

1. Décliner ce que pourrait être un territoire zéro précarité alimentaire et la façon dont il pourrait être mis en œuvre.
2. Construire un collectif d'acteurs autour de l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité.
3. Créer plusieurs lieux d'expérimentation pour aller vers des territoires zéro précarité alimentaire. Choisir des territoires contenant des quartiers prioritaires de la ville, comprenant des initiatives innovantes (marchés, jardins solidaires, épiceries sociales et solidaires, achats groupés, etc.).
4. Élaborer un plan d'action dans chaque lieu d'expérimentation : réalisation d'un diagnostic territorial, définition des actions à entreprendre et hiérarchisation, définition de la durée et du coût de chaque action, budget prévisionnel, synthèse, formalisation d'un plan d'action.
5. Définir des modalités de financement public et privé permettant de soutenir des expérimentations à grande échelle.

## Pour aller plus loin

---

- Projet Frugal – « Forme urbaine et gouvernance alimentaire » : <https://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2020/11/frugal-livret-recherche-04-ld.pdf>
- Réseau national des PAT – « Coopérer entre communes et intercommunalité dans le cadre d'un projet alimentaire territorial » : [rnpat-actes-sem-coop-communes-interco-douai29avril19.pdf](https://rnpat-actes-sem-coop-communes-interco-douai29avril19.pdf)



## CONCLUSION

---

La crise de la COVID-19, l'explosion de la précarité, la dégradation du climat et de la biodiversité placent l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité comme une priorité économique, sociale, sanitaire, agricole et environnementale.

C'est un défi ambitieux ! Il peut être porté par ce que nous avons nommé des **Territoires Zéro Précarité Alimentaire (TZPA)**.

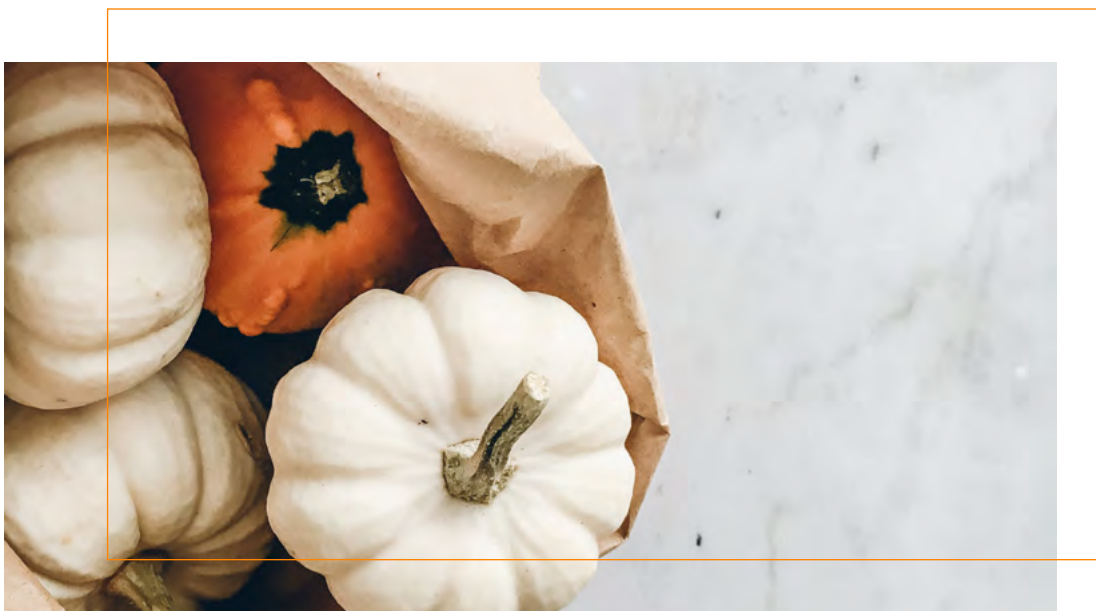
Il nécessite de développer une réponse systémique à l'échelle de la Métropole de Lyon mêlant des actions sur l'ensemble des axes présentés dans ce rapport. Il nécessite d'être porté collectivement par les acteur-ric-e-s public-que-s et privé-e-s qui œuvrent pour un accès digne à une alimentation de qualité.

Dans cette conclusion, nous souhaitons insister sur les facteurs clés de réussite que nous avons observés sur d'autres territoires :

- **Gouvernance partagée** : impliquer tous les acteur-ric-e-s engagé-e-s dans la lutte contre la précarité alimentaire.
- **Démocratie alimentaire** : permettre aux habitant-e-s et notamment aux personnes les plus précaires de reprendre la main individuellement et collectivement sur leur propre alimentation ; agir avec - et non pas simplement pour - les personnes en situation de précarité alimentaire. Ceci nécessite de conduire les projets dans une **démarche participative**.
- **Volonté politique** : le droit à l'alimentation, l'accès digne à une alimentation de qualité doit être porté par les collectivités territoriales.
- **Coopération entre les acteur-ric-e-s** : développer les coopérations entre les différents maillons de la lutte contre la précarité alimentaire et de façon plus large du système alimentaire territorialisé : producteur-ric-e-s, distributeur-ric-e-s et consommateur-ric-e-s.
- **Vision et pragmatisme** : développer une stratégie et un plan d'action ambitieux et de long terme tout en œuvrant pour des résultats immédiats et visibles.
- **Expérimentations** : pour changer d'échelle, il faut tester et expérimenter des solutions sur des territoires restreints. Ces solutions peuvent être ensuite essaimées à une plus grande échelle.

Dans le cadre de son plan de relance, l'État a initié en 2021 des appels à projets spécifiques à la lutte contre la précarité alimentaire. Ils favorisent les projets innovants se rapportant à l'accès à une alimentation de qualité. C'est un atout supplémentaire pour créer dans la Métropole des Territoires Zéro Précarité alimentaire.

Ces territoires pionniers serviront de laboratoire permettant d'innover et d'essaimer cette démarche. À l'image des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée<sup>29</sup>, les TZPA peuvent être le point de départ à une légifération de cette expérimentation.



---

<sup>29</sup> La démarche expérimentale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » est présentée à cette adresse : <https://www.tzcld.fr/>



## ANNEXES

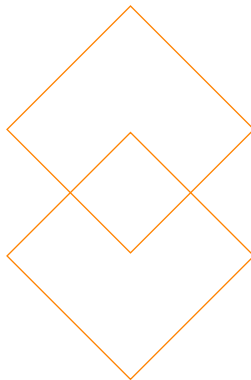
## ANNEXE 1 : Typologie des initiatives et des démarches de coopération et de gouvernance du Grand Lyon

Nous listons ci-dessous les acteur·rice·s public·que·s et privé·e·s lyonnais·e·s que nous avons contacté·e·s ou qui ont été présent·e·s dans la rencontre des Dialogues en humanité ou que nous avons rencontré·e·s au cours de l'étude 2020 « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité » du Labo de l'ESS.

DOMAINE D'ACTIVITÉS	TYPE D'INITIATIVE	EXEMPLES
Production	Jardins et fermes d'insertion par l'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Jardins de Cocagne</li> <li>• Les jardins de Lucie</li> </ul>
	Jardins d'autoproduction individuels et collectifs et fermes urbaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jardins solidaires</li> <li>• Passe - jardins</li> <li>• Les jardins partagés portés par la Légumerie (Lyon)</li> <li>• Place au terreau</li> <li>• Coopérative Pistyles</li> </ul>
Transformation	Transformation de produits alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La légumerie</li> </ul>
Distribution	Paniers solidaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les AMAP avec le secours populaire</li> <li>• Les jardins de Cocagne</li> <li>• Légum'au Logis</li> </ul>
	Épiceries sociales et solidaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les épiceries sociales et solidaires structurées dans le GESRA</li> <li>• GAELIS (pour les étudiant·e·s)</li> </ul>
	Supermarchés coopératifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEMAIN</li> </ul>
	Achats groupés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vers un Réseau d'Achats en Commun (VRAC)</li> </ul>

DOMAINE D'ACTIVITÉS	TYPE D'INITIATIVE	EXEMPLES
Restauration / Cuisine	Restauration et insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canelle et Piment (Vaux-en-Velin)</li> </ul>
	Restaurants sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurant social municipal de Lyon</li> </ul>
	Cuisine partagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Petites Cantines</li> <li>• Belle Bouffe</li> <li>• Les escales solidaires</li> </ul>
Gaspillage alimentaire, zéro déchet	Dons entre particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récup et Gamelles</li> </ul>
	Collectes solidaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récup et Gamelles</li> </ul>
	Réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zéro Déchet Lyon</li> </ul>
Sensibilisation / Échanges autour de l'alimentation	Lieux de formation et d'échanges de savoirs et savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ATD Quart Monde</li> <li>• Belle Bouffe</li> <li>• Épiceries solidaires du GESRA</li> <li>• Réseau Marguerite</li> </ul>
	Initiatives culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Compagnie Second Souffle</li> </ul>
	Défis autour de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Défis Familles à Alimentation Positive (FAAP)</li> </ul>
	Jardins pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jardins pédagogiques dans les écoles</li> </ul>
Monnaies et systèmes d'échanges locaux	Monnaies locales complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Gonette</li> </ul>

TYPE D'OUTIL DE COOPÉRATION ET DE GOUVERNANCE TERRITORIALE	EXEMPLES OBSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON
Tiers-lieux alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de maison de l'alimentation (Lyon 8<sup>e</sup> arr.)</li> <li>• Projet du Pôle alimentaire (Lyon 3<sup>e</sup> arr.)</li> </ul>
Groupement d'acteur·rice·s	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne (GESRA)</li> </ul>
Contrats locaux de santé (CLS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLS Auvergne Rhône Alpes</li> </ul>
Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Bol (Lyon)</li> </ul>
Projets alimentaires territoriaux (PAT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PATLY : PAT du Grand Lyon</li> </ul>



## ANNEXE 2 : La stratégie alimentaire de la Métropole de Lyon

Le 24 juin 2019 le Grand Lyon adopte une stratégie alimentaire métropolitaine<sup>30</sup> en faveur d'une alimentation locale, durable et de qualité autour d'une ambition structurante : permettre l'accès de tou-te-s les habitant-e-s du territoire à une alimentation de qualité.

Cette stratégie s'articule autour de :

4 défis :



et 11 objectifs principaux :



La deuxième phase d'élaboration du projet alimentaire du territoire lyonnais, engagée mi-2019, vise à construire les déclinaisons opérationnelles de cette stratégie. Elle a mobilisé plus de 300 participants représentant plus de 150 structures provenant d'horizons divers. L'interconnaissance des acteur-ric-e-s a constitué un point fort de ces rencontres organisées entre septembre et décembre 2019, qui ont permis de faire émerger des propositions ou des pistes d'actions nouvelles autour d'une vingtaine de chantiers répondant aux objectifs stratégiques. Une exposition de restitution a été organisée le 21 février 2020.

<sup>30</sup> Grand Lyon. (2019). Stratégie alimentaire métropolitaine. Vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient. URL : [https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier\\_Enjeux\\_Strat\\_Aliment\\_Grand\\_Lyon\\_COMPLET\\_270519.pdf](https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier_Enjeux_Strat_Aliment_Grand_Lyon_COMPLET_270519.pdf)



## ANNEXE 3 :

### Les grands chiffres de la précarité sur le territoire du Grand Lyon<sup>31</sup>

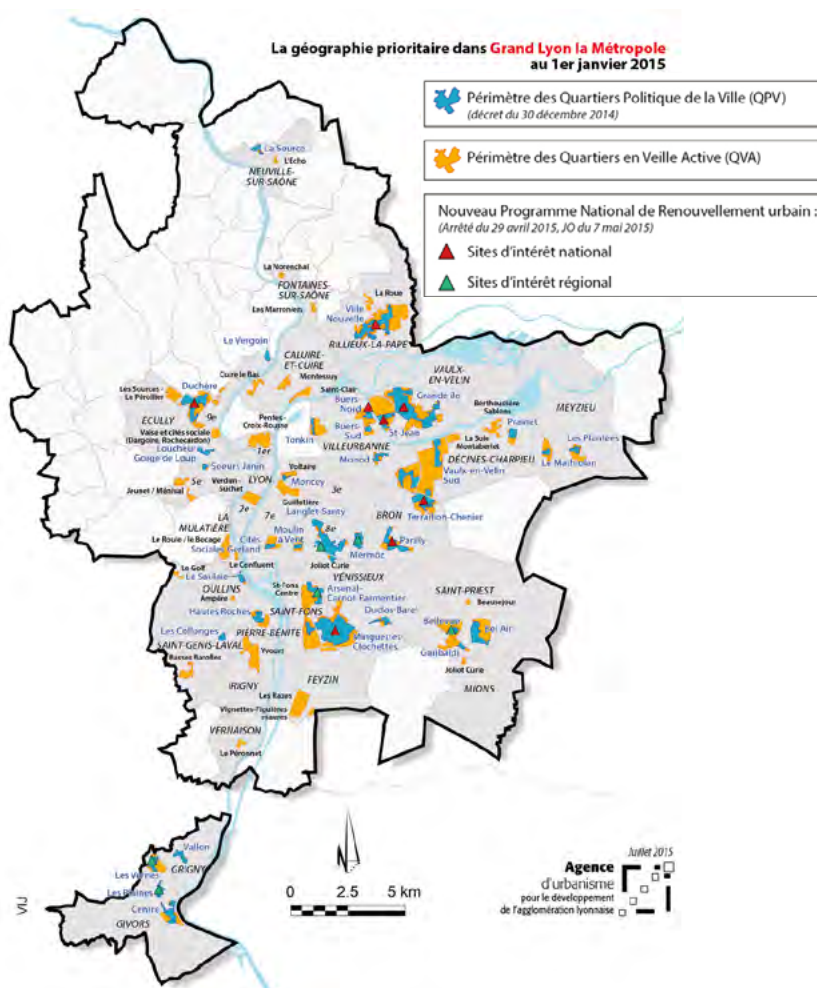
Un tiers des habitant-e-s (36%) estime ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement, avec des repas équilibrés. Ces résultats sont supérieurs à la moyenne nationale.

15% des habitant-e-s ont été exposé-e-s à une situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère durant la dernière année, c'est-à-dire à une insuffisance quantitative de nourriture faute d'argent.

Cette précarité est accrue pour 5% des habitant-e-s qui déclarent manquer souvent de nourriture.

1 habitant-e sur 10 déclare avoir déjà eu recours à une structure d'aide alimentaire.

Les quartiers prioritaires de la ville



<sup>31</sup> Sources : Grand Lyon. (2019). Stratégie alimentaire métropolitaine. Vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient. URL : [https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier\\_Enjeux\\_Strat\\_Aliment\\_Grand\\_Lyon\\_COMPLET\\_270519.pdf](https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier_Enjeux_Strat_Aliment_Grand_Lyon_COMPLET_270519.pdf) & Grand Lyon. (2015). Contrat de ville. Métropole de Lyon (2015 – 2020). URL : [https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/institution/20150702\\_gl\\_contrat-ville.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/institution/20150702_gl_contrat-ville.pdf)

Aujourd'hui, sur la Métropole de Lyon, 23 communes sont concernées par la politique de la ville :

- 37 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- 29 Quartiers « en veille active » (QVA).
- 20% de la population de la Métropole en QPV et QVA.

### Un creusement des inégalités socio-économiques entre les habitant-e-s des quartiers populaires et le reste de la population.

Les indicateurs socio-économiques révèlent que les phénomènes de précarité sont plus accentués dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville comparativement à l'ensemble de l'agglomération lyonnaise :

- 27% des personnes sont concernées par le chômage en QPV (contre 13 % dans l'unité urbaine de Lyon).
- Trois fois plus de bénéficiaires du RSA dans les QPV : 20% contre 8% dans la Métropole.
- 19% de la population dispose de bas revenus (contre 8% dans l'unité urbaine de Lyon).
- Deux fois plus d'élèves boursiers que dans la Métropole : 59% contre 28% ; un taux de réussite au brevet de 81% en moyenne contre 88% sur la Métropole de Lyon, qui baisse jusque 66% dans certains établissements.

**Direction éditoriale :** Marie VERNIER

**Rédaction :** Marc ALPHANDÉRY, Dominique PICARD, Florian LABOULAIS

**Création graphique :** Salomé PRÉAUDAT

**Crédits photos :** Sophie BORDÈRES - p.10-13-18-27-33-36 ; Frédérique ASSAL - p.15-23 ; Salomé PRÉAUDAT - p.19-21 ; Maison de la Métropole pour les Solidarités - p.20 ; Monépi - p.20 ; Éric Grelet - p.22-29-31 ; La Bio pour tous - p.28 ; Unsplash ; Flaticon

**Impression :** Cava Burelor

Le Labo de l'ESS est un think tank  
qui construit, par un travail collaboratif,  
des axes structurants de l'économie sociale et solidaire,  
à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes  
issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !



lelabo-ess.org



@lelabo\_ess



lelaboess



Le Labo de l'ESS

février 2021

5, rue Las Cases - 75007 Paris  
01 80 05 82 00  
contact@lelabo-ess.org

Merci à tous nos soutiens, particuliers et entreprises, et à nos partenaires :